

**Mémoire présenté dans le cadre des audiences publiques sur l'environnement sur le  
projet de Parc éolien du Massif du Sud**

Présenté par  
Aude Fournier

12 janvier 2011

Le *Parc régional du Massif du Sud* représente une richesse inouïe pour le Québec et pour les habitants des Appalaches.<sup>1</sup> Peu d'écosystèmes dans les Appalaches ont pu être aussi bien préservés et ce parc a réussi à intégrer de manière exemplaire des activités humaines (telles que la randonnée pédestre, camping, les activités éducatives et le ranch) dans le plus grand respect de l'environnement. Les développements périphériques, telles que le mont de ski, ont également été réalisés de manière à limiter les impacts environnementaux sur ce parc. À titre de résidente des Appalaches, je suis fortement préoccupée par l'avenir de ce parc régional en raison du projet éolien du Massif du sud qui plane sur ce territoire. Il est complètement incohérent que des énergies dites « vertes » se développent au détriment de ces magnifiques territoires qui représentent une richesse collective qui ne se calcule pas en dollars.

Ce mémoire vise plus précisément la section 5 de l'étude d'impacts réalisée par SNC-Lavallin, à propos des préoccupations du public et des consultations. D'abord, la consultation des organismes locaux telle que rapportée dans l'étude d'impact s'est faite dans le sens inverse d'une véritable consultation citoyenne. Plutôt que de demander aux citoyens si le projet de parc éolien pouvait être compatible avec les activités existantes, par exemple, celles du Ranch du Massif du Sud, il semble que la compagnie leur ait demandé comment leurs activités pouvaient s'intégrer au projet de parc éolien. En témoignent les éléments rapportés en lien avec la consultation du Ranch du Massif du Sud, où l'objectif des rencontres était « de présenter le projet et d'évaluer les impacts préliminaires sur les activités du ranch et de la pourvoirie » et « d'évaluer les mesures d'atténuation potentielles qui permettraient une meilleure cohabitation des deux entreprises » (p.109). On n'y mentionne pas l'opposition du Ranch du Massif du sud à ce projet, qui viendra nuire à ses activités.<sup>2</sup>

Après avoir rapporté des bribes des échanges réalisés avec les groupes locaux, une section intitulée « étude des perceptions » de l'énergie éolienne résume quatre études qui « démontreraient » la perception positive de l'énergie éolienne au Québec et le fait que la contestation locale ne serait que la résultante du phénomène « pas dans ma cour ». Les trois sondages rapportés sont commandés respectivement par le TechnoCentre éolien Gaspésie-les Îles, l'Association canadienne de l'énergie éolienne et Multi Réso – Senergis (dont les résultats ont été rendus publics par CanWEA). Ces trois groupes ont des intérêts particuliers dans le développement éolien. Par exemple, le TechnoCentre éolien Gaspésie-les Îles a pour objectif principal de « contribuer à la naissance d'une véritable filière éolienne au Québec »<sup>3</sup>. L'Association canadienne de l'énergie éolienne vise également à « favoriser le développement et l'application appropriés de tous les aspects de l'énergie éolienne au Canada »<sup>4</sup>. Une autre étude est une recension d'écrits commandée par Ressources naturelles Canada, qui n'est pas neutre dans ce dossier.

---

<sup>1</sup> L'auteure est étudiante à la maîtrise en sociologie à l'Université de Montréal.

<sup>2</sup> Voir

<http://lejournaldequebec.canoe.ca/journaldequebec/actualites/quebec/archives/2010/10/20101026-184147.html>

<sup>3</sup> Voir [https://www.eolien.qc.ca/?id=5&titre=Le\\_TechnoCentre\\_eolien&em=9](https://www.eolien.qc.ca/?id=5&titre=Le_TechnoCentre_eolien&em=9)

<sup>4</sup> Voir [http://www.canwea.ca/about/index\\_f.php](http://www.canwea.ca/about/index_f.php)

Il est inacceptable qu'une étude d'impacts à propos d'un projet d'une telle envergure ne s'appuie presque uniquement sur des écrits de groupes ayant des intérêts directs dans le développement de la filière éolienne au Canada et au Québec. D'après le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs, une étude d'impact « prend en compte l'ensemble des composantes des milieux biophysique et humain susceptibles d'être affectées par le projet. » Elle « prend en considération les opinions, les réactions et les principales préoccupations des individus, des groupes et des collectivités. À cet égard, elle rend compte de la façon dont les diverses parties concernées ont été associées dans le processus de planification du projet et tient compte des résultats des consultations et des négociations effectuées. »<sup>5</sup> Ainsi, il nous semble que les études rapportées ne reflètent pas la neutralité du regard qui serait nécessaire pour évaluer adéquatement un projet et que cela se traduit sans doute ailleurs dans l'étude d'impact de SNC-Lavallin.

La dernière étude rapportée dans cette section (5.10.2), celle de Lyrette et Trépanier, est indépendante mais date quant à elle de 2004 et concerne un projet qui est loin d'être comparable à celui du Massif du sud. Les extraits de cette étude rapportés par SNC-Lavallin déforment les propos des chercheurs et sont utilisés pour soutenir l'idée d'après laquelle la contestation contre le projet du Massif du sud ne serait que la résultante du phénomène « pas dans ma cour ». SNC-Lavallin en conclut que les mouvements d'opposition à des projets éoliens sont généralement identifiables à ce phénomène ; la « population n'a rien contre le développement de l'énergie éolienne, mais comme dans bien d'autres situations, elle n'en veut tout simplement pas dans sa cour » (SNC-Lavallin, 2010 : 119). L'usage qui est fait de cette étude est abusif et ne reflète pas ce que devrait être une véritable étude d'impacts. Effectivement, Lyrette et Trépanier (2004) concluent que si le cas de la mobilisation contre le projet *Le Nordais* s'apparente à ce que d'autres chercheurs ont nommé le phénomène « pas dans ma cour », l'incapacité des militants à traduire leurs préoccupations à un niveau autre qu'individuel relève davantage des ressources sociales, techniques, économiques et politiques dont ils disposent :

« En somme, le projet *Le Nordais* correspond très bien à ce que les chercheurs décrivent comme un phénomène PDMC suscité par l'implantation d'un parc éolien (...) Or, on constate que les ressources sociales, techniques, économiques et politiques dont ils disposent jouent un rôle essentiel dans la forme que prend leur argumentation et leur capacité à donner du poids à leur contestation en traduisant leurs intérêts individuels en intérêts collectifs. »

Ces auteurs soutiennent qu'il est primordial de « dépasser ces conclusions simplistes et de constater que les racines de la contestation sont beaucoup plus variées et complexes. » Ainsi, leur étude met en évidence un élément central qui n'est pas rapporté dans le compte-rendu réalisé par SNC-Lavallin, celui des rapports de pouvoir et de l'iniquité des ressources et des moyens pour défendre et faire valoir les impacts collectifs de ces grands projets :

---

<sup>5</sup> Voir

[http://www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/guide\\_realisation/introduction.htm#Introduction](http://www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/guide_realisation/introduction.htm#Introduction)

« Il est évident que les opposants ne jouissent pas des mêmes moyens que les acteurs favorables. Ils sont confrontés au promoteur, au lobby des entreprises du milieu, aux organismes qui gravitent autour de ce dernier et aux municipalités qui voient dans ce projet des revenus supplémentaires et des emplois potentiels pour leurs citoyens. »

Le projet Le Nordais était l'un des premiers projets éoliens au Québec et la mobilisation contre les projets éoliens a gagné en importance depuis ce temps. Si l'inégalité des ressources demeure, la contestation ne peut plus être associée au phénomène « pas dans ma cour » et relève d'une argumentation qui, certes, s'appuie sur des préoccupations locales liées aux paysages et à la qualité de vie, mais plus loin, sur une analyse rigoureuse des impacts sociaux et environnementaux de l'implantation de ces projets. En témoigne le rapport du BAPE suite à la consultation publique par rapport au *Projet éolien de l'Érable*, où plus de 200 mémoires ont été déposés et ont mis en évidence, notamment, les coûts économiques de ce projet pour l'ensemble de la collectivité québécoise (qui coûtera environ \$20 millions aux contribuables québécois puisque Hydro-Québec achètera l'électricité à perte (Matuzewski, 2009)). En témoignent également les éléments émergeant des consultations réalisées par Énergies St-Laurent rapportés dans la section 5, qui ciblent la préservation de certains éléments particuliers du patrimoine naturel québécois. Le RésEAU des Montagnes a d'ailleurs l'appui du regroupement national *Nature Québec*, ce qui témoigne du fait qu'ils ne défendent pas uniquement des intérêts individuels.

SNC-Lavallin aurait eu tout intérêt à prendre connaissance des études réalisées au Québec, notamment celles de Marie-Josée Fortin de l'Université du Québec à Rimouski, et aux recherches plus récentes sur l'acceptabilité sociale des projets éoliens, qui témoignent d'une toute autre analyse de la résistance des citoyens affectés par ces projets. De plus, il serait peut-être temps qu'on cesse d'associer les revendications associées au paysage et à la qualité de vie au phénomène « pas dans ma cour ». Ces préoccupations ont trait à des questions beaucoup plus profondes associées à l'aménagement et l'appropriation du territoire, comme l'indique Fortin (2009).

Une étude d'impact se devrait d'être la plus « neutre » possible et celle réalisée dans le cadre du projet éolien du Massif du sud ne peut pas prétendre l'être, tel qu'en témoigne l'étude approfondie de la section 5.

## **Recommandations**

*Pour ces raisons, je recommande au BAPE que la section 5 de l'étude d'impacts réalisée par SNC-Lavallin soit revue de manière à répondre aux exigences du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs.*

*Je m'oppose également à la réalisation du projet éolien du Massif du sud et recommande la création d'une aire protégée pour le Massif du sud.*

*Enfin, je recommande également un moratoire sur le développement éolien au Québec, afin de pouvoir en redéfinir COLLECTIVEMENT les balises, plutôt que de laisser cette « industrie » aux mains du secteur privé, qui s'enrichit à nos dépens.*

## Références

Fortin, M.-J. «L'évaluation environnementale de grands projets industriels : potentialités et limites pour la gouvernance territoriale». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Vol. 9, No. 1, mai 2009.

Lyrette, E. et M. Trépanier. «Les dynamiques sociales engendrées par l'implantation du parc éolien le Nordais» *VertigO : La revue en sciences de l'environnement*, vol. 5 no 1 (2004), pp. 1-9

Matuszewski, J. (2009). *Retombées économiques régionales en terres privées et en milieu habité situé à l'extérieur des régions admissibles telles que définies par Hydro-Québec*, préparé pour le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du projet éolien de l'Érable.